



DÉLIBÉRATION N°013/2025

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 Février 2025

DEPARTEMENT
LOT-ET-GARONNE

L'an deux mille vingt-cinq, le trois février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LAGAÛZÈRE Gilles

Date de la convocation : 28/01/2025

Date de la publication : 28/01/2025

Secrétaire de séance : Madame Dominique CAPRAIS

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Étaient présents : M. Mme LAGAÛZÈRE Gilles - RESSIOT Didier - CAPRAIS Dominique - FABRE Sylviane - BELLOC Brigitte - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - MACHEFE Thomas - VALADE Pierre - BROUILLON Monique - COUZIGOU Laurent - DILMAN Patrick - MILANESE Antoine - SICARD Christine - DUBERNET Thierry - DE MARCHI Céline - MOHAND O'AMAR Abdelbaki - JADAS Christian.

Formant la majorité en exercice.

Excusés : M. Mme. DALL'ANESE Lisa - ALLARD Aurélie - BAGES-LIMOGES Carine - RESSES Lisa.

Absents : M. Mme. TILLOS Marie-Hélène

Procurations : Mme ALLARD Aurélie à BELLOC Brigitte
Mme RESSES Lisa à Mme CAPRAIS Dominique

Présents : 18

Procurations : 2

Votants : 20

Pour : 20
Contre :
Abstention :

DÉLIBÉRATION N° 013/2025 OBJET : DENOMINATION D'UN LIEU EN MEMOIRE DE MONSIEUR FERNAND LAGAÛZERE MAIRE DE STE BAZEILLE DE 1965 A 1995.

Suite au décès le 5 janvier dernier, à l'âge de 102 ans, de Monsieur Fernand LAGAÛZERE, Maire honoraire de la Commune de Sainte Bazeille.

Vu les mandats successifs de Conseiller Municipal de 1953 à 1995, dont celui de Maire de Sainte Bazeille de 1965 à 1995 qu'il a exercé.

Il est proposé de dénommer un lieu public en souvenir des très nombreuses actions menées sur la Commune durant ses mandats d'élu municipal.

En marque de reconnaissance et pour mémoire, il est proposé de donner une appellation à un lieu public de la Commune portant son nom.

AR Prefecture

047-214702334-20250204-013_2025-DE
Reçu le 04/02/2025

La place, donnant accès à l'entrée de la nouvelle Mairie, située à l'intersection des rues Clément Sigalas et de la rue d'Oreille pourrait prendre le nom de « place Fernand LAGAÜZERE »

Ou

De la plaine des sports de labastide

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'attribuer à ce lieu l'appellation de :

« Place Fernand LAGAÜZERE».

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 05/02/2025 et de l'affichage en date du 05/02/2025 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La secrétaire de séance,
Dominique CAPRAIS



Le Maire,
Gilles LAGAÜZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.